



Lors de la réunion de son Conseil à Mondorf-les-Bains le 16 juin 2007, le CPME a adopté la résolution suivante : **Moratoire sur la peine de mort** (en référence au document CPME 2007/098 Final EN/FR)

MORATOIRE SUR LA PEINE DE MORT

Le Comité permanent des médecins européens,

- (1) Vu l'engagement éthique des médecins européens à sauvegarder la vie, qui stipule qu'un médecin ne doit en aucun cas collaborer, participer ou même simplement être présent lors d'exécutions ou d'actes de torture ou de mauvais traitements ;
- (2) Vu également le mandat donné par le Conseil de l'Union européenne à l'Italie et à la présidence allemande pour un texte de résolution à présenter aux Nations Unies en ce qui concerne le moratoire sur la peine de mort ;

Exprime son soutien total envers cette initiative et demande par la présente au Parlement européen d'appuyer, avec tous les moyens nécessaires et dans toutes les occasions appropriées, l'initiative en faveur d'un moratoire universel sur la peine de mort.